



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Œuvre musicale « On sera là » – Chanson du Bleuet de France

Préambule

Le Bleuet de France, fonds de dotation régi par la loi numéro 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et le décret numéro 2009-158 du 11 février 2009-158 relatif aux fonds de dotation, dont le siège est situé 20 rue d'Aguesseau – 75008 Paris représentée par son président, Monsieur Patrick REMM, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci- après désignée par « le Bleuet de France »

Dans le cadre de ses missions de mémoire et de solidarité, le Bleuet de France met à disposition du public la chanson :

« **On sera là** » – *Chanson du Bleuet de France*

Auteur-compositeur : Jean-Jacques Goldman

Interprètes : Yvard · Eloïz

Durée : 4 min 14 s

Cette œuvre, spécialement créée pour le Bleuet de France, est protégée par le **Code de la propriété intellectuelle**.

Les présentes **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)** régissent toute utilisation de l'œuvre, qu'elle soit publique, institutionnelle, associative ou individuelle.

Article 1 – Titularité des droits

Le **Bleuet de France** est titulaire exclusif :

- des **droits d'édition musicale** (article L.132-20 CPI) ;
- des **droits voisins du producteur du phonogramme** (article L.213-1 CPI) ;
- et des **droits moraux** attachés à l'œuvre pour son usage dans le cadre de ses missions statutaires.



Toute utilisation non conforme ou non autorisée constitue une **contrefaçon** (articles **L.335-2** et **L.335-3 CPI**), passible de **3 ans d'emprisonnement** et **300 000 € d'amende**.

Article 2 – Objet des CGU

Les présentes CGU ont pour objet de définir :

1. les **conditions d'utilisation** de la chanson « *On sera là* » ;
 2. la **procédure de demande d'autorisation** via le formulaire prévu à cet effet ;
 3. les **droits et obligations** des utilisateurs et du Bleuet de France.
-

Article 3 – Utilisation libre et conditions générales

3.1. Utilisation libre dans un cadre non commercial

L'Utilisateur peut diffuser librement la chanson :

- lors de cérémonies, événements scolaires ou associatifs,
- à condition que l'utilisation soit **gratuite et non lucrative**,
- et que l'œuvre soit **restituée dans son intégralité** sans modification.

Toute utilisation doit **respecter l'esprit et les valeurs du Bleuet de France**.

3.2. Mentions obligatoires

Lors de toute diffusion, l'Utilisateur s'engage à faire figurer la mention suivante :

« *On sera là* » – Chanson du Bleuet de France, écrite et composée par Jean-Jacques Goldman.

Article 4 – Procédure obligatoire d'autorisation

4.1. Principe

Avant toute **diffusion publique** de la chanson, qu'elle soit en salle, en plein air ou dans un cadre institutionnel, l'Utilisateur doit :

1. **remplir le formulaire officiel de demande d'utilisation**, disponible sur le site www.bleuetdefrance.fr,



2. **l'adresser par courriel à :**
contact@bleuetdefrance.fr,
3. **et attendre la confirmation écrite** du Bleuet de France avant toute diffusion.

Aucune diffusion, même gratuite, ne peut avoir lieu **sans cette confirmation**.

4.2. Contenu du formulaire

Le formulaire doit préciser :

- les coordonnées de l'organisateur (nom, adresse, email, téléphone) ;
- la nature, la date et le lieu de l'événement ;
- le mode d'utilisation de la chanson (écoute, interprétation, projection, etc.) ;
- le caractère lucratif ou non de la manifestation ;
- et l'engagement à respecter les présentes CGU.

Le formulaire doit être **daté, signé** et transmis à l'adresse ci-dessus.

4.3. Réponse du Bleuet de France

Le Bleuet de France accuse réception de la demande et se réserve le droit :

- d'autoriser la diffusion dans les conditions indiquées ;
- de refuser l'autorisation si l'utilisation envisagée ne respecte pas les valeurs, la finalité ou le cadre juridique de l'œuvre.

L'absence de réponse **ne vaut pas autorisation**.

Article 5 – Déclaration obligatoire à la SACEM

Conformément aux articles **L.122-2 et L.132-20 CPI**, toute diffusion publique doit être **déclarée à la SACEM**, y compris si elle est non commerciale.

Étapes :

1. Créer ou se connecter à un compte sur <https://clients.sacem.fr> ;
2. Déclarer la manifestation musicale (nom, date, lieu, gratuité, etc.) ;
3. Renseigner :
 - Titre : *On sera là (Chanson du Bleuet de France)*
 - Auteur-compositeur : Jean-Jacques Goldman
 - Interprètes : Yvard · Eloïz
 - Durée : 4 min 14 s
 - Mode de diffusion : Enregistrement audio ou interprétation en direct
4. Régler, le cas échéant, les droits de diffusion correspondants.



Article 6 – Utilisations soumises à autorisation spéciale

Toute utilisation autre que celles prévues à l'article 3 nécessite une **autorisation écrite et spécifique**, notamment pour :

- un usage **commercial, promotionnel ou publicitaire** ;
- une **synchronisation vidéo** (ex. : film, documentaire, campagne audiovisuelle) ;
- une **adaptation, traduction, remix, ou modification** de l'œuvre ;
- une diffusion sur des plateformes **monétisées** (YouTube, Spotify, etc.).

Le non-respect de cette obligation expose l'Utilisateur à des poursuites pour contrefaçon.

Article 7 – Responsabilité

L'Utilisateur est seul responsable :

- du respect des présentes CGU ;
- des déclarations légales (SACEM, mairie, préfecture, etc.) ;
- et de toute conséquence juridique liée à la diffusion.

Le Bleuët de France ne pourra être tenu responsable d'un usage non conforme.

Article 8 – Retrait d'autorisation

Le Bleuët de France se réserve le droit de **retirer ou suspendre à tout moment** l'autorisation accordée :

- en cas de non-respect des CGU ;
- d'utilisation contraire à l'image du Bleuët de France ;
- ou d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre.

Le retrait d'autorisation ne donne lieu à **aucune indemnisation**.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

Les données transmises dans le formulaire de demande sont traitées par le **Bleuët de France** à des fins de gestion administrative et de suivi des autorisations d'utilisation.



Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978**, chaque demandeur dispose d'un droit :

- d'accès,
- de rectification,
- et de suppression de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse :
contact@bleuetdefrance.fr

Les données sont conservées pendant **3 ans** à compter du dernier contact.

Article 10 – Modifications des CGU

Le Bleuet de France se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU.
La version applicable est celle publiée sur le site officiel au moment de la demande d'autorisation.

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le **droit français**.
Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution relève de la compétence exclusive du **tribunal judiciaire de Paris**.